

**NOTE INTERNE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DU 11 JUILLET 1995
SUR LA SITUATION EN EX-YOUGOSLAVIE**

(source : ministère de la Défense)

~~DÉCLASSÉ~~

Paris, le 11 juillet 1995

NOTE

Ex-Yougoslavie : situation

1) Montée en puissance des forces croates menaçant les Krajinas du Sud : risques d'attaques dans les prochaines semaines avec menaces directes sur Knin ; les Croates semblent privilégier l'option militaire.

2) Durcissement général des Serbes sur les enclaves orientales, en particulier Srebrenica et Zepa.

- Srebrenica :
 - attaques serbes prononcées depuis plusieurs jours
 - forces serbes (5000 hommes, 45 pièces d'artillerie, 15 chars) très supérieures aux Bosniaques (environ 4000 h et quelques mortiers)
 - 32 Casques bleus toujours "retenus" malgré demande Forpronu datée du 9 juillet
 - "ultimatum" d'origine, semble-t-il, locale et rejeté par la Forpronu (11 juillet au matin)
 - avancée d'infanterie serbe stoppée le 10 au soir par les éléments néerlandais.

La France a proposé aux Néerlandais et à la Forpronu le recours à des hélicoptères prévus pour la Force de Réaction Rapide (embarqués sur le Foch).

Position Forpronu : ordre au bataillon néerlandais de repousser toute avancée serbe, si besoin est avec recours au soutien aérien rapproché de l'OTAN.

Il semble bien que la stratégie serbe soit d'une part, de tester la Forpronu et la FRR sur une enclave vulnérable et éloignée du théâtre de Sarajevo, d'autre part de mettre à l'épreuve l'un des pays contribuant à la FRR.

- Sarajevo :
 - l'offensive bosniaque a échoué
 - retour à une situation d'équilibre entre les belligérants
 - passage de quelques convois par la piste d'Igman, grâce à la fermeté des Casques bleus,
 - situation très précaire, la négociation avec les Serbes de Bosnie n'avançant guère,
 - l'entretien Bildt/Izetbegovic a montré la persistance de la volonté bosniaque de s'opposer à tout apaisement tant que les Serbes n'auraient pas accepté de négocier sur la base du plan du Groupe de contact,
 - tentatives bosniaques permanentes pour obtenir la levée de l'embargo, voire l'engagement de la FRR contre les Serbes.

3) FRR : situation :

La planification d'une action sur Igman progresse.

Les mouvements de la FRR sont toujours empêchés par l'absence d'accord des autorités de la Fédération croato-musulmane, en dépit des déclarations faites.

Les éléments français peuvent être engagés à bref délai si les autorisations de libre circulation sont enfin données (l'EMA envisage faute d'autorisation sous 48 heures de demander au Général Soubirou de faire néanmoins mouvement vers la zone d'opération).

Prise de contrôle par le Général Soubirou de l'ensemble de la brigade : 15 juillet ; arrivée de la brigade aéromobile britannique : entre fin juillet et mi-août.

**NOTE DE LA DÉLÉGATION AUX AFFAIRES STRATÉGIQUES
DU 11 JUILLET 1995 SUR SREBRENICA**

(source : ministère de la Défense)

~~SECRET~~

Paris, le 11 juillet 1995

N° DEF/DAS/SDEA/05 ~~SECRET~~

NOTE

O B J E T : Srebrenica.

1) Situation

Les Serbes sont arrêtés à un kilomètre au sud de la ville et poursuivent leur pression contre l'enclave. Les bombardements intenses auraient fait dix morts et cinquante blessés parmi la population civile, information de source bosniaque mais partiellement recoupée par les déclarations des responsables de MSF présents sur place.

Le bataillon néerlandais maintient son dispositif de défense et a toujours instruction d'empêcher la poursuite de l'avancée serbe.

Les 32 Casques bleus sont toujours "retenus" par les Serbes.

L'ultimatum demandant le retrait de la poche, sans arme, des Casques bleus et des Musulmans qui le souhaiteraient, semble émaner d'un responsable serbe local. Cet ultimatum n'a pas été confirmé par Pale. L'information a été transmise à la Forpronu par le Commandement du contingent néerlandais.

2) Analyse

Compte tenu du rapport de force sur l'ensemble de la zone (environ 4 000 Musulmans armés avec quelques mortiers contre 5 000 Serbes avec 45 pièces d'artillerie et 15 chars) cet ultimatum n'est guère convainquant. Il est peu vraisemblable en effet qu'ils souhaitent dans ces conditions provoquer le mouvement de la population musulmane de la poche, évaluée à 40 000 personnes.

Il est pratiquement assuré que Pale ne le confirmera pas : même si les négociations avec les FPNU marquent le pas, la priorité affichée des responsables serbes est d'obtenir une visite de M. Bildt à Pale.

En revanche, Sarajevo comme Pale ont tout intérêt à laisser se développer ces foyers de conflits locaux qui sont de nature à brouiller la stratégie de la communauté internationale telle que définie à Canne.

3) Options

- Soutenir les directives et le dispositif arrêté par le Général Janvier à Srebrenica, appuyé sur l'avertissement ONU du 9 juillet : ne pas laisser les Serbes progresser plus avant ; et recourir à l'appui aérien rapproché si les Casques bleus sont délibérément attaqués.

- Privilégier cette stratégie plutôt que le recours à des frappes aériennes ^{de riposte} qui détourneraient, dans la phase actuelle du conflit yougoslave, notre stratégie générale sur le problème immédiat de Srebrenica, faisant ainsi le jeu des deux belligérants.

- Déclarer Srebrenica zone d'exclusion en application des décisions du Conseil atlantique du 22 avril 1994 est dans l'absolu possible vue la présence d'armes lourdes et de chars serbes et nécessite simplement une décision conjointe des commandants OTAN et ONU. Cela ne paraît cependant pas souhaitable, au regard des difficultés qu'auraient les Nations Unies et l'OTAN à faire respecter ensuite cette zone d'exclusion (difficulté des frappes et présence de mortiers bosniaques en plus des armes lourdes serbes).

- L'engagement de la FRR sur la poche de Srebrenica ne se justifie pas d'une part parce que la situation militaire examinée plus haut ne l'impose pas et d'autre part parce qu'il reviendrait également à disperser les moyens des FPNU sur une opération secondaire au bénéfice stratégique de Pale et Sarajevo.

**LETTRE DU GÉNÉRAL BERNARD JANVIER AU GÉNÉRAL
RATKO MLADIC LE 11 JUILLET 1995**

(source : MSF)

4

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

United Nations Peace Forces - Headquarters
Forces de Paix des Nations Unies - Quartier Général

Lieutenant General Bernard JANVIER
Force Commander UN Peace Forces

Zagreb, 11 July 1995

General,

With respect to the action that your forces are undertaking in Srebrenica area, I wish to express my deepest concern with regard to the fate of the twenty Dutch soldiers in Bratunac and the ten others in the area of Nazda, who are under your control. My main concern is related to their safety and I request for them, total freedom of movement so that they can go back to their headquarters when they decide so.

On 8 July afternoon, OP F manned by Dutch soldiers was directly targeted by a tank belonging to your forces. Fortunately, there were no casualties. On 9 and 10 July attacks were also conducted against UN positions leading to a total of 7 OP's left for safety reasons due to deliberate targeting. I must stress that hostile actions threatening the life of my soldiers cannot be accepted and have to stop. In accordance with my mandate, I intend to react with all possible means available, should the life or the mission of my soldiers be threatened.

I request then, complete freedom of action and movement for my troops and therefore I cannot see the continuation of this situation which affects UN troops defending a Safe Area in accordance with Security Council Resolution 819

Once again, I strongly emphasize the imperative necessity for the forces under your command to cease all firing against UNPROFOR, to withdraw to the perimeter of the enclave immediately and to stop all direct or indirect targeting against civilian population.

Your violation of the Safe Area cannot be tolerated by the international community. You have to desist by withdrawing and ending all actions against it. I rely on your authority to ensure compliance with this request. Otherwise, an extremely dangerous situation may be created.

Yours sincerely,

**ORDRES DONNÉS PAR LE GÉNÉRAL HERVÉ GOBILLIARD
SUR LA DÉFENSE DE SREBRENICA LE 11 JUILLET 1995**

(source : MSF)

9

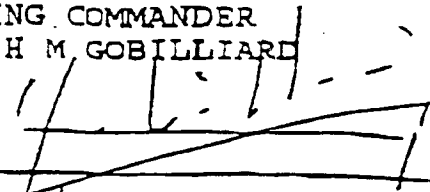
HQ UNPROFOR SARAJEVO

T. 028
SSA/K

PAGE 1 OF 1

MOST IMMEDIATE

UN RESTRICTED

OUTGOING FAX NO: 4291/95	DTG: 111827B July 1995
TO: SECTOR NE INFO: CO DUTCBAT	FROM: HQ UNPROFOR ACTING COMMANDER N GEN H M GOBILLIARD SIGNATURE: 
FAX NO:	FAX NO: 7234/7239
ATTN: COMMANDER, COS, G3 CO	FILE NO: 3206 DRAFTER: LT COL HATTON
INTERNAL INFO: COMMANDER, COS, G3	
REF:	
SUBJECT: ORDERS FOR DEFENCE OF DUTCBAT AND PROTECTION OF REFUGEES IN SREBRENICA	

MESSAGE

In view of new situation in Srebrenica the following are the orders of Acting Commander UNPROFOR for the defence of Dutchbat and the protection of refugees in Srebrenica.

- a. Enter into local negotiations with BSA forces for immediate ceasefire. Giving up any weapons and military equipment is not authorised and is not a point of discussion.
- b. Concentrate your forces into the Portacari Camp, including withdrawal of your OPs. Take all reasonable measures to protect refugees and civilians in your care.
- c. Provide medical assistance and assist local medical authorities.
- d. Continue with all possible means to defend your forces and installation from attack. This is to include the use of close air support if necessary.
- e. Be prepared to receive and coordinate delivery of medical and other relief supplies to refugees.

MHME. 059

MH DU. 002